



Assemblée générale

Distr. limitée
18 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Deuxième Commission

Point 29 de l'ordre du jour

Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission,
M. Philippe Donckel (Luxembourg), à l'issue de consultations
portant sur le projet de résolution A/C.2/66/L.40**

Autonomisation du citoyen et développement

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Se déclarant préoccupée par les effets paralysants de la pauvreté, de l'inégalité et de la disparité dans le monde entier et consciente que l'être humain doit être au cœur de tous les plans, programmes et politiques, à tous les niveaux,

Sachant que l'autonomisation du citoyen est une condition essentielle du développement,

Appréciant à sa juste valeur l'action que mène la Première Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, pour établir une corrélation entre l'autonomisation du citoyen et le développement,

1. *Prend note* de la proposition de la Première Ministre du Bangladesh selon laquelle seraient combinés les éléments interdépendants et synergiques de l'émancipation du citoyen et du développement, à savoir l'élimination de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités, l'atténuation du dénuement, la création d'emplois pour tous, l'intégration des exclus, l'accélération du développement humain et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, conformément au droit international;

2. *Prend note également* de l'offre faite par le Gouvernement bangladais d'organiser une conférence internationale sur l'autonomisation du citoyen et le développement au premier semestre de 2012, pour recueillir les avis des États Membres sur la question.

